

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 11 FEVRIER 2013
DELIBERATION N°2013-16

OBJET : Autorisation d'ester en justice. Incendie du bâtiment 47C de l'UFR médecine.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-2,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

A AUTORISE

A L'UNANIMITE le président à engager les poursuites nécessaires suite aux dommages subis par l'Université à l'occasion de l'incendie du bâtiment 47C de l'UFR médecine.

Fait à Tours, le 13 février 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT